

Engagement Arbre ou prime à la naissance

Présentation
<p>La Ville de Colmar propose pour toute nouvelle naissance d'enfant colmarien ou d'adoption, dont le(s) parent(s) est (ou sont) domicilié(s) à Colmar, 2 options au choix :</p> <ul style="list-style-type: none">- planter un arbre portant le prénom de l'enfant- remettre 3 chèques cadeaux de 25 € pour l'achat dans les commerces colmariens affiliés à la fédération des commerçants de Colmar.
Service responsable
<p>Direction des Affaires Civiles, Juridiques et de la Commande Publique Service Population Adresse : 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 COLMAR CEDEX Tél : 03 89 20 68 68</p>
Procédure
<p>Remplir le formulaire remis après la(les) naissance(s) ou adoption(s) et le déposer au service instructeur. Jours et heures de remise : - du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none">- extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture gaz ou électricité ou loyer ou téléphone fixe)
Date de mise en œuvre
<p>Depuis 2009</p>